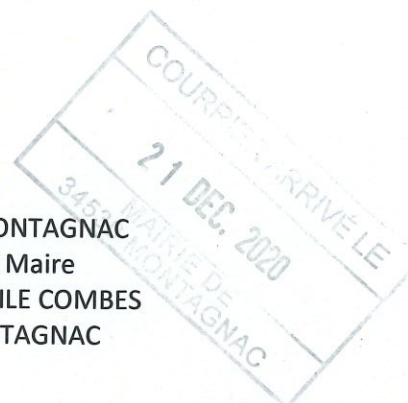




Centre Régional de la Propriété Forestière OCCITANIE

N/Réf. : 569/LA61/P/EB/EM
Objet : Plan Local d'Urbanisme de Montagnac
V/Réf. : Votre courrier du 27/10/2020

VILLE DE MONTAGNAC
Monsieur le Maire
6 PLACE EMILE COMBES
34530 MONTAGNAC



Auzeville-Tolosane, le 14 décembre 2020

Monsieur le Maire,

Je vous remercie de votre courrier cité en référence, concernant l'envoi de la modification simplifiée n°2 et de la modification n°4 de votre Plan Local d'Urbanisme.

Le CRPF a bien noté que les modifications apportées à votre document d'urbanisme n'impactaient ni l'espace forestier ni un espace boisé classé, le CRPF n'est pas compétent pour juger de la pertinence de votre projet.

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler le rôle du CRPF Occitanie, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière, organisme public chargé de développer (conseils et formation), d'orienter et d'améliorer la gestion durable de la forêt privée.

Vous trouverez plus de renseignements concernant nos missions et nos actions sur le document joint ainsi que sur notre site internet.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Directeur,



Olivier PICARD

Site d'Auzeville (siège) :
7 Chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE TOLOSANE
Tél : +33 (0)5 61 75 42 00
e-mail : occitanie@crpf.fr

Site de Montpellier :
378 Rue de la Galéra
34090 MONTPELLIER
Tél : +33 (0)4 67 41 68 10
e-mail : languedocroussillon@crpf.fr

Site internet : <http://www.cnpf.fr/>

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

